



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 11
votants : 13

L'an deux mille vingt et un
Le 30 août
Le CONSEIL MUNICIPAL de VILLELONGUE DELS MONTS dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. NIFOSI Christian, Maire
Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 24 août 2021

PRESENTS : NIFOSI. PROD'HOMME. RICHE. SERVAT. RIERE. MACH. BONET. MONIER. PERIS. SCHWEER-
CASES. BARTHELEMY

ABSENTS ESCUSES : BERDAGUER- BUISSON- TONNELIER

Procuration de vote est donnée par :

CARBOU Gilbert à NIFOSI Christian

VILA Sylvie à SERVAT Jean-Marc

Monsieur SCHWEER-CASES Louis-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - CMJ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération instaurant le Conseil Municipal des jeunes – CMJ ;

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité ;

CONSIDERANT qu'afin de mettre en place ce nouveau CMJ dans les meilleures conditions, il convient d'en approuver le règlement intérieur ;

VU la commission municipale scolaire, enfance et jeunesse

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes tel qu'annexé à la présente délibération

D'AUTORISER son Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le MAIRE,



Christian NIFOSI

Accusé de réception en préfecture
066-216602250-20210830-29-2021-DE
Date de télétransmission : 01/09/2021
Date de réception préfecture : 01/09/2021